

## Résumé

La loi 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes au Maroc rentrera en vigueur cette semaine.<sup>1</sup> MRA Mobilising for Rights Associates a effectué un sondage initial en ligne parmi des ONG et des activistes à travers le pays afin de stimuler des réflexions sur leurs récentes expériences de plaidoyer législatif auprès des parlementaires pour des amendements à la loi.

Parmi les constats principaux des réponses à ce sondage initial :

- La grande majorité (82,35%) avait contacté directement, un(e) parlementaire à propos du projet de loi 103-13 ;
- 50% des répondants affirment n'avoir pas reçu de réponse des parlementaires à leur prise de contact ;
- 67% des répondants ont exprimé leur opinion que les parlementaires étaient peu ou pas du tout disponibles ;
- 62,5 % des répondants ont exprimé leur opinion que les parlementaires étaient peu ou pas du tout réceptifs aux questions des violences faites aux femmes ;
- 83,3% des répondants estiment qu'il était peu ou pas du tout facile d'obtenir les coordonnées des parlementaires afin de prendre le contact avec eux ;
- 62,5% des répondants estiment qu'il était peu ou pas du tout facile d'obtenir des informations sur le calendrier de l'examen et du vote du projet de loi afin de le suivre et d'intervenir en temps convenu ;
- 57% des répondants ont estimé que c'était peu ou pas du tout facile d'obtenir des informations sur les opportunités pour les ONG de participer dans le processus législatif.

Ces réponses suggèrent le besoin de mettre en place plusieurs mesures nécessaires afin d'améliorer la responsabilité et la réactivité des parlementaires et de promouvoir un véritable plaidoyer axé sur les citoyens pour le futur, y compris :

- Des efforts de plaidoyer de la part des ONG qui soient continus et réguliers ;
- La publication et le partage en temps opportun des rapports détaillés des votes, y compris les noms des absents et le relevé des votes de chacun ;
- La disponibilité publique d'une liste de coordonnées professionnelles de tous les parlementaires individuels ;
- La diffusion publique en temps opportun des informations sur les étapes du processus législatif ;
- Des mécanismes connus et accessibles pour toutes les ONG à participer dans des dialogues directs avec les parlementaires.

## Contexte et Justification

La loi 103-13 sur les violences faites aux femmes a été promulguée le 22 février 2018, après deux ans d'examen devant les deux Chambres de Parlement.

---

<sup>1</sup> Comme prévu dans l'article 18 de la loi, 6 mois après sa publication dans le Bulletin Officiel, qui a eu lieu le 12 mars 2018.

Le Conseil du gouvernement marocain avait approuvé une deuxième version du projet de loi 103-13 sur les violences faites aux femmes en mars 2016. La Chambre des représentants a ensuite fait quelques 28 amendements mineurs au texte avant de le voter en juillet 2016, avec seulement ¼ des représentants présents pour le vote en plénière. Après 18 mois, la Chambre des conseillers a voté la loi 103-13 en plénière le 30 janvier 2018, avec la quasi-absence d'amendements au projet de loi et seulement 1/3 des conseillers présents pour ce vote.

Il est à rappeler que, parmi les fonctions législatives des représentants au Parlement, celle de faire des amendements aux projets de loi.<sup>2</sup>

Tout au long de ce processus, vu les nombreuses lacunes dans le Projet de loi 103-13, la société civile marocaine a fait de nombreuses propositions pour l'améliorer. Ceci dans le cadre constitutionnel<sup>3</sup> qui assure le droit aux ONG de contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions et projets des institutions élues et des pouvoirs publics, et aux citoyens de présenter des motions en matière législative.

Dans ce contexte, MRA Mobilising for Rights Associates a effectué un sondage initial en ligne parmi des ONG et des activistes à travers Maroc afin de lancer des évaluations du processus du plaidoyer législatif pour la loi 103-13 sur les violences faites aux femmes.

### **Objectifs**

Ce sondage initial en ligne<sup>4</sup> visait à recueillir des réflexions et des appréciations du processus de plaidoyer législatif pour la loi 103-13 sur les violences faites aux femmes au Maroc, du point de vue des ONG, et ceci afin d'améliorer et d'approfondir le plaidoyer axé sur les citoyens dans le futur.

Spécifiquement, ce sondage a ciblé :

- le plaidoyer sur le projet de loi 103-13 auprès des *parlementaires nationaux* lors de la période de son examen<sup>5</sup>, pour évaluer les efforts à apporter des amendements au texte de loi initial rédigé par le gouvernement ;
- des efforts de *plaidoyer direct* – c'est-à-dire les prises de contact et communications avec un(e) parlementaire directement (et non pas des efforts plus généraux ou diffus tels des campagnes de sensibilisation, des conférences, tables rondes, etc.).

Il vise à entamer un apprentissage délibéré afin de :

- Tirer des leçons des efforts de plaidoyer suite au passage de la loi, afin de « boucler la boucle, » dans un processus de rétroaction continue ;
- Reconnaître que le plaidoyer n'est pas un exercice ponctuel, et améliorer des efforts en continu pour des futures réformes à la loi 103-13 ;
- Identifier des axes de transformations à encourager dans les relations et le dialogue parlement-société civile ;
- Encourager un véritable plaidoyer axé sur les citoyens, et la réactivité et responsabilité des représentants élus ;
- Suggérer des pistes d'interrogation pour des futures enquêtes plus approfondies.

---

<sup>2</sup> Article 83 de la Constitution marocaine de 2011.

<sup>3</sup> Articles 12, 13 et 14 de la Constitution marocaine de 2011.

<sup>4</sup> Le sondage a été créé et mis en ligne à <https://fr.surveymonkey.com>, un logiciel de sondage en ligne, gratuit, multilingue, et disponible à tous.

<sup>5</sup> C'est-à-dire, une fois que le gouvernement a transféré le projet de loi au Parlement.

## Méthodologie

Ce court sondage initial en ligne comprenait une dizaine de questions de divers types – ouvertes, fermées, et de classement. La participation était strictement anonyme et les répondants pouvaient sauter les questions auxquelles ils ne souhaitaient pas répondre. Le temps moyen de le remplir était de 9 minutes.

Le sondage initial a été mis en ligne et ouvert du 4 au 30 juin 2018. Une annonce et invitation à participer à ce sondage ont été diffusés à travers :

- Un e-mail initial et deux e-mails de rappel, envoyé à une liste de 399 contacts e-mail des ONG et avocats au Maroc ;
- Facebook post;
- Lien incorporé au site web.

19 répondants ont participé au sondage initial en ligne.

Il y a plusieurs explications possibles pour interpréter ce taux de réponse plus faible que ce que nous aurions souhaité:

- La liste d'envoi initiale très large incluait en grande partie des contacts qui ne font pas de plaidoyer direct ;
- Une tendance de ne pas participer, ne pas se sentir concerné, ne pas contribuer à une initiative qui n'est pas «leur» projet, qui est initié par quelqu'un d'autre ;
- Le manque d'une culture de suivi et d'évaluation.

## Principaux Constats et Propositions

### **1. Répondants du sondage**

Parmi les 19 répondants, 15 (83.33%) se sont identifiés en tant qu'ONG et 3 (16.67%) en tant qu'activiste individuel.<sup>6</sup>

Les 19 répondants du sondage venaient de 17 divers lieux très différents à travers le pays – des grandes et petites villes, des villages, couvrant le nord et le sud, l'ouest et est, les 2 côtes et l'intérieur du pays.

Ceci suggère que les initiatives pour aborder les violences faites aux femmes et les efforts de plaidoyer ne sont pas limitées aux grandes villes ou à l'axe Casablanca-Rabat, mais s'étendent partout dans le pays.

### **2. Prise de contact direct avec un(e) parlementaire**

**82.35%** des répondants ont répondu « Oui » en réponse à la question :

*Pendant la période de 12 mois de février 2017 à février 2018, avez-vous contacté directement un(e) parlementaire national (député ou conseiller) afin de parler spécifiquement du projet de loi 103-13 ?*

Un large pourcentage des répondants avait pris directement contact avec un parlementaire national pour parler du projet de loi 103-13. En l'occurrence donc, parmi la grande diversité représentée parmi les répondants, la grande majorité avait fait des efforts de plaidoyer direct.

---

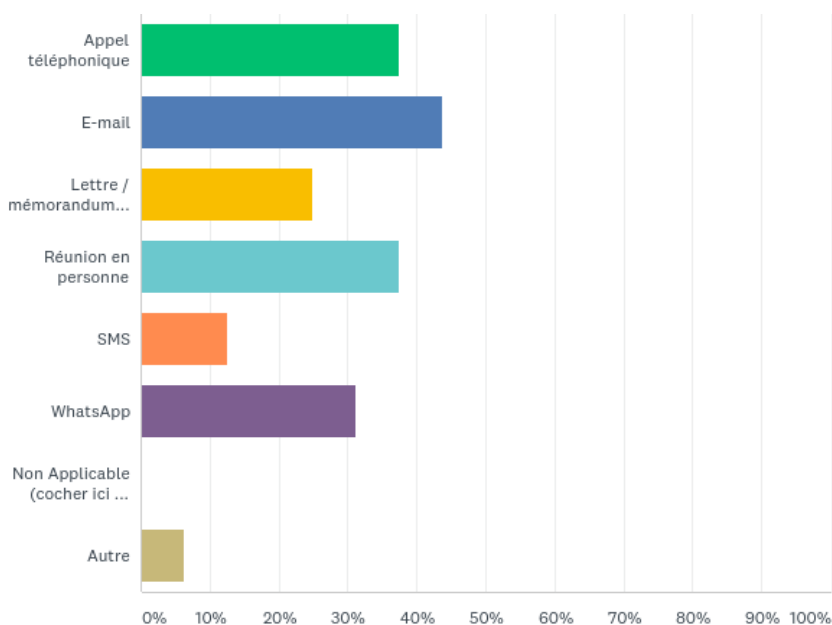
<sup>6</sup> 1 répondant a sauté la question.

Pourtant, les quelques réponses au négatif ont suggéré que ces répondants considéraient que l'appartenance à un réseau ou à une coordination nationale avaient été interprétées par certains en tant que déléguant la responsabilité pour la communication à cette coordination centrale, et donc a pu servir de limite à une communication directe et organique entre un nombre plus large d'ONG et les parlementaires.

**Proposition** : Ceci suggère le besoin de clarifier et de repenser les rôles et les missions des réseaux et coordinations, pour faciliter le plaidoyer des autres et non pas pour les remplacer, pour arriver à un plaidoyer massif de base plus organique, au lieu de canaliser et rétrécir le plaidoyer.

### 3. Formes de prise de contact direct avec un(e) parlementaire

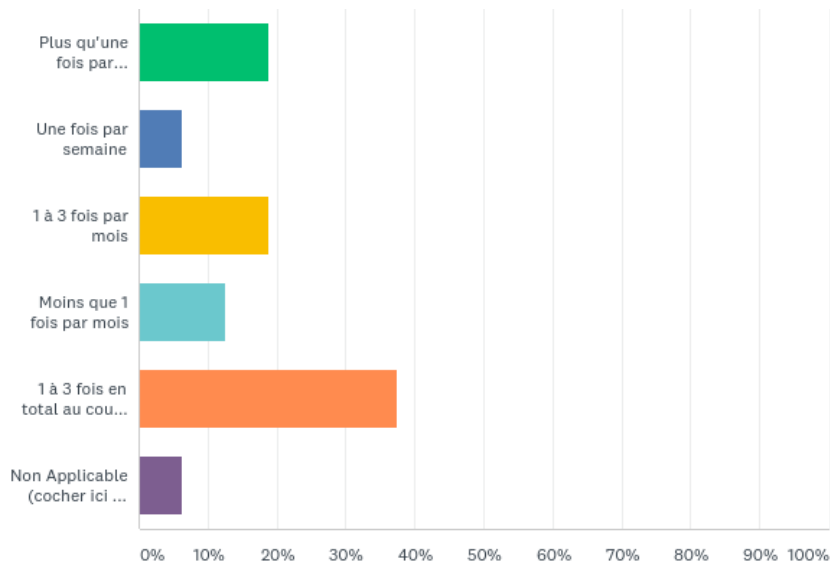
Les répondants ont indiqué l'utilisation d'une diversité de formes de communication afin de prendre contact avec les parlementaires :<sup>7</sup>



### 4. Fréquence de prise de contact direct avec un(e) parlementaire

En réponse à la question *Avec quelle fréquence en moyenne avez-vous pris contact directement avec un(e) parlementaire national?*, les réponses suggèrent une fréquence variable et périodique, à la fois au sein des répondants ainsi que parmi les différents répondants.

<sup>7</sup> « Autre » s'agissait de Facebook.



Il semble que les efforts de plaidoyer étaient ponctuelles, limités à une activité ou à un projet précis, au lieu d'être réguliers, continus et permanentes sur une durée. 37.5% des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient pris contact avec les parlementaires que 1 à 3 fois au cours de l'année. Ceci reflète un plaidoyer comme étant une activité ponctuelle ou occasionnelle, ce qui empêche la mise en place d'une véritable pression, ou relation et dialogue permanent avec les parlementaires.

Proposition : Mettre en place un plaidoyer qui soit régulier et continu avec des communications, partages d'informations, et propositions concrètes, où le plaidoyer devient partie intégrale de tous les projets et efforts au quotidien.

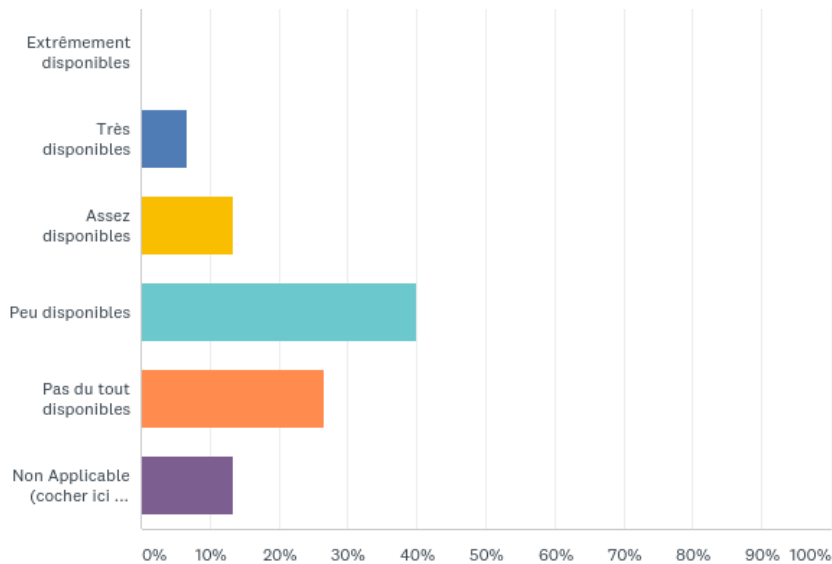
## 5. Réception des réponses de la part des parlementaires

Le taux de réponse des parlementaires reste assez bas, avec 50% des répondants déclarant n'avoir pas reçu de réponse à leurs prises de contact.

Proposition : Développer une culture et des mécanismes de responsabilité des parlementaires à répondre aux communications des citoyens.

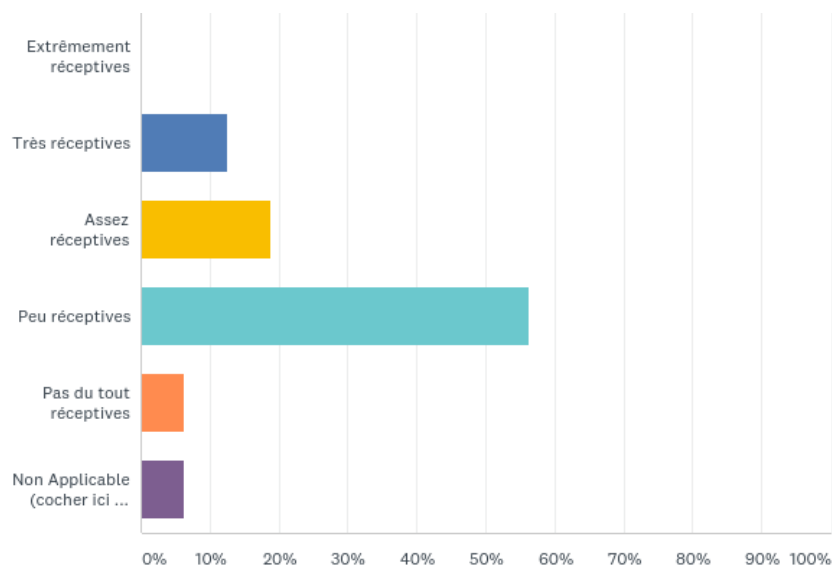
## 6. Disponibilité des parlementaires

En réponse à la question *Selon ces expériences, comment évalueriez-vous la disponibilité des parlementaires ?*, 67% des répondants ont exprimé leur opinion que les parlementaires étaient peu ou pas du tout disponibles.



## 7. Réceptivité des parlementaires

En réponse à la question *Selon ces expériences, comment évalueriez-vous la réceptivité des parlementaires à vos points de vue sur les violences faites aux femmes ?*, 62.5% des répondants ont exprimé leur opinion que les parlementaires étaient peu ou pas du tout réceptifs.



## 8. Suite aux engagements pris

En réponse à la question, *Selon ces expériences, dans quelle mesure estimez-vous que les parlementaires ont donné suite aux engagements pris lors des contacts directs ?*, 60% des répondants ont estimé que les parlementaires n'ont donné suite aux engagements pris que peu ou pas du tout.

## 9. Accès aux informations

Les répondants ont été invités à évaluer à quel point il était facile pour eux d'obtenir des informations officielles sur quatre éléments clés du plaidoyer législatif :

	PAS DU TOUT FACILE	PEU FACILE	ASSEZ FACILE	TRÈS FACILE	EXTRÊMEMENT FACILE	N.A.	TOTAL	WEIGHTED AVERAGE
Coordonnées des parlementaires	33.33% 4	50.00% 6	8.33% 1	0.00% 0	8.33% 1	0.00% 0	12	2.00
Le calendrier de l'examen et le vote du projet de loi 103-13	12.50% 1	50.00% 4	25.00% 2	12.50% 1	0.00% 0	0.00% 0	8	2.38
Le contenu du projet de loi 103-13 et des amendements proposés	14.29% 1	14.29% 1	57.14% 4	14.29% 1	0.00% 0	0.00% 0	7	2.71
Des opportunités pour les ONG de participer dans le processus législatif	50.00% 7	7.14% 1	14.29% 2	7.14% 1	7.14% 1	14.29% 2	14	2.00

- *Les Coordonnées des parlementaires* : 83.3% des répondants estiment qu'il était peu ou pas du tout facile d'obtenir les coordonnées des parlementaires afin de prendre le contact avec eux.
- *Le calendrier de l'examen et le vote du projet de loi 103-13* : 62.5% des répondants estiment qu'il était peu ou pas du tout facile d'obtenir des informations sur le calendrier de l'examen et le vote du projet de loi afin de le suivre et d'intervenir en temps convenu. Il est à noter que les répondants qui l'ont trouvé facile ont indiqué que c'était grâce au fait que ces informations leur ont été envoyées de la part d'une autre ONG (et non pas des sources officielles). Dont l'importance pour les ONG de diffuser et de partager largement des informations entre elles.
- *Le contenu du projet de loi 103-13 et des amendements proposés* : 57% des répondants estimaient que c'était assez facile de recevoir des informations sur le contenu de la loi. Il reste inquiétant pourtant que, vu le temps que le projet de loi a pris dans le processus législatif, que 28,6% l'ont toujours estimé peu ou pas du tout facile.
- *Des opportunités pour les ONG de participer dans le processus législatif* : 57% des répondants ont estimé que c'était peu ou pas du tout facile d'obtenir des informations sur les opportunités pour les ONG de participer dans le processus législatif.

### Propositions

- Le besoin d'une liste de contacts publique de tous les parlementaires individuels (pas uniquement les groupes ou les commissions), avec toutes les coordonnées professionnelles (téléphone, fax, email et autre).  
La question se pose également par quelques réponses si les instances locales (partis politiques, élus locaux, autres acteurs publics locaux) jouent leur rôle de faciliter le contact entre leurs constituants et les représentants nationaux, de transmettre les propositions, ou de servir de relais entre leur communauté et le niveau national.

- Le besoin des informations publiques et en temps opportun durant toutes les étapes du calendrier législatif.
- Le besoin d'établir des mécanismes opérationnels, accessibles, connus du public et ouverts à toutes les ONG, pour le dialogue et le plaidoyer direct auprès des parlementaires.

#### **10. Défis principaux au plaidoyer direct auprès des parlementaires**

En réponse à la question, *Quel a été le défi principal à s'engager directement auprès des parlementaires lors du plaidoyer sur le projet de loi 103-13 ?*, deux thèmes principaux se dégagent, qui résultent dans un manque de responsabilité et une non réactivité des parlementaires aux préoccupations citoyennes. Selon les répondants, les défis s'agissent :

- Du manque d'engagement et de volonté des parlementaires vis-à-vis des questions des violences faites aux femmes ;
- De l'indisponibilité des, et de l'inaccessibilité aux, parlementaires.

#### Proposition:

- Le besoin des mécanismes opérationnels, accessibles, et connus du public, de transparence, de réactivité et de responsabilité des parlementaires, y compris :
  - La publication et le partage en temps opportun des rapports des votes, en commission ainsi qu'en plénière, plus détaillés, y compris avec les noms des présents et absents ainsi qu'avec le relevé des votes indiquant le vote de chacun.

MRA/Mobilising for Rights Associates  
 3, rue Oued Zem - Rabat, Morocco  
 T: + (212) 537.70.99.96/98 F: + (212) 537.70.99.97  
[mra@mrawomen.ma](mailto:mra@mrawomen.ma)    [www.mrawomen.ma](http://www.mrawomen.ma)